



**Avis de consultation Ouvert
N° 04VRDPO/UMMTO/2019
NIF 408 020 000 150 039**

**Portant «ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE
CHAUFFAGE »**

Au profit de l'université Mouloud MAMMERI. TIZI-OUZOU.

Conformément aux dispositions des articles 61 -63-64 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou [NIF : **408 020 000 150 039**], lance un avis de consultation portant étude et suivi : **DES TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE CHAUFFAGE »**

Au profit de l'université Mouloud MAMMERI TIZI-OUZOU en deux lots :

**Lot N°01: Etude et suivi des travaux pour la réhabilitation de chauffage
au profit de la faculté de droit et des sciences politiques**

**Lot N°02: Etude et suivi des travaux pour la réhabilitation de chauffage
du département d'architecture de la faculté de génie de
construction**

Les bureaux d'études disposant de capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation et à la réglementation en vigueur peuvent participer à la consultation pour l'exécution du marché faisant objet du présent cahier des charges.

Les bureaux d'études qualifiés, sont invités à retirer le cahier des charges auprès du **Vice Rectorat chargé du développement de la Prospective et de l'orientation**, 5^{ème} étage, tour rectorale, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Eligibilité des candidats

Conformément à l'articles 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le présente offre s'agit d'une consultation ouverte aux architectes et bureaux d'études nationaux ou groupement de bureaux d'études, inscrits dans le tableau national de

l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

1). CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a) Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

- **Moyens humains :** justifiés par des CV, les diplômes, l'état nominatif CNAS et les certificats ou attestations de travail. Il s'agit de :
 - Un architecte ayant une expérience égale ou supérieure à **04 ans** ;
 - Un ingénieur en génie civil ayant une expérience égale ou supérieure à **04 ans**.
 - Avoir réalisé au moins un (01) contrat de même nature (justifier cette condition avec des ABE relatives à ces contrats).

NB :

- *Ces moyens humains ne peuvent être pris en considération que pour cette consultation.*
- *Références professionnelles : Ayant déjà conçu et suivi, durant les 10 dernières années, au moins un projet classé à la catégorie « A ». A justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée (notamment contrats d'études et suivi, etc).*

b) Capacités professionnelles

- Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.
- Les bureaux d'études publics nationaux sont dispensés d'agrément.

c) Capacités financières

-Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires moyen sur les 03 dernières années égal ou supérieur à 3.000.000,00 DA. et joindre une copie de déclaration des impôts forfaitaires unique ou des bilans financiers des trois (03) derniers exercices, déposés auprès des services compétents.

2). CAS DE SOUMISSIONNAIRE EN GROUPEMENT :

- Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges.
- Le groupement doit être impérativement solidaire
- Avoir un chiffre d'affaires moyen sur les 03 dernières années ≥ 3 millions de DA au moins.
- Avoir réalisé au moins un (01) contrats de même nature (justifier cette condition avec des ABE relatives à ces contrats).

N.B :

- *Les récépissés de dépôt de l'agrément ne seront pas pris en compte.*
- *Les bureaux d'études peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.*

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le dossier de l'offre doit contenir :

- 1- Un dossier de candidature ;
- 2- Une offre technique ;
- 3- Une offre financière.

1. **Le dossier de candidature contient :**

- Une déclaration de candidature (**renseignée, signée ,datée et cachetée**).
- Une déclaration de probité (**renseignée, signée ,datée et cachetée**).
- Le statut pour les sociétés (copie)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude
- Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.
 - Les bureaux d'études publics nationaux sont dispensés d'agrément.
 - Les bilans des trois dernières années visés par l'administration fiscale dont un chiffre d'affaire minimum est arrêté à 3 millions de Dinars Algériens.
 - Les références bancaires (copies).
 - Liste des moyens humains.
- Liste des moyens matériels
 - Les références professionnelles à savoir les attestations de bonnes exécutions des trois (03) dernières années (copies).

2. **Une offre technique :** elle contient

- a) L'offre technique (*chaque page dûment paraphée et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »*).
- b) La déclaration à souscrire (**renseignée, signée, datée et cachetée**).

3. **Une offre financière :** elle contient

- a) La lettre de soumission (**renseignée, signée, datée et cachetée**).
- b) Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et variable).

NB : *Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations ni dans les plis des offres techniques, sous peine de rejet de ces offres.*

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les offres seront déposées auprès de l'adresse ci-après : l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, **Vice Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation ;5ème étage Tour Rectorale Tél-Faxe :026 11 29 47**

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de l'offre, le nom et l'adresse du Maître de

l'ouvrage et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et D'évaluation des offres »

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Consultation portant étude et suivi pour :

«LA REHABILITATION DES TRAVAUX DE CHAUFFAGE AU PROFIT DE L'UMM DE TIZI-OUZOU».

«Etude et suivi pour la réhabilitation des travaux de chauffage au profit de l'UMM de Tizi-Ouzou »

Lot N°01: Etude et suivi des travaux pour la réhabilitation de chauffage au profit de la faculté de droit et des sciences politiques

Lot N°02: Etude et suivi des travaux pour la réhabilitation de chauffage du département d'architecture de la faculté de génie de construction

Cette enveloppe principale abritera trois autres enveloppes scellées :

1. Une enveloppe contenant tous les documents du dossier de candidature portant la mention « **DOSSIER DE CANDIDATURE** ».
2. l'une contenant tous les documents de l'offre technique portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** ».
3. L'autre contenant tous les documents de l'offre financière portant la mention « **OFFRE FINANCIERE** ».

Chacune des enveloppes scellées devra être identifiée en tant que telle.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le maître de l'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.

Conformément à l'article 77 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre par procédure de passation d'un marché public.

Le délai arrêté par le maître de l'ouvrage pour le dépôt des offres, est fixé à vingt et un (21) jours à compter du 18/11/2019 (Date à compter de la date de son affichage et publication sur le site de l'UMM de Tizi-Ouzou)

Le dépôt des offres se fera, au Vice Rectorat chargé de la Prospective et de l'Orientation, 5^{ème} étage de la Tour Rectorale, au plus tard le dernier jour de la date limite de dépôts des offres avant 11h00. L'ouverture des plis aura lieu le 08/12/2019 à 11 Heures

N.B :

- *Si le vingt et unième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant ;*
 - *Les offres doivent être déposées à l'adresse spécifiée ci-dessus ;*
 - *Le maître de l'ouvrage à toute latitude pour prolonger le délai limite de remise des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 10 et 11 ci dessus. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations du maître de l'ouvrage et de soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.*
 - Chaque lot doit avoir une déclaration de candidature ; sa déclaration à souscrire ; sa lettre de soumission et une seule déclaration de probité pour tous les lots.
-
- L'ouverture des plis se fera en séance publique, où seront conviés à assister les soumissionnaires concernés, **le dernier jour de dépôt des offres le à 11H00**, au siège de : «l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou **vice rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation ; 5^{ème} étage Tour Rectorale Tel-Faxe : 026 11 29 47** ».
-
- La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres va établir, séance tenante, un procès verbal de la séance d'ouverture des plis, Articles 70 et 71 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.